

**320 - Allocations de solidarité**

**320 - Allocations de solidarité - Propositions financières - Budget primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/122**

**Service Chef de file :**

L640 - Service gestion RSA

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur les actions qu'il est proposé de mener dans le champ de la politique d'insertion et de lutte contre les exclusions ainsi que sur les crédits qu'il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au BP 2018 à ce titre.

Cette politique s'appuie sur deux axes stratégiques majeurs : l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA et leur responsabilisation, notamment par des contrôles.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	157 148 908,26	163 142 104,00	161 025 446,00
			<b>TOTAL</b>	<b>157 148 908,26</b>	<b>163 142 104,00</b>	<b>161 025 446,00</b>

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	1 632 847,77	1 261 000,00	1 346 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>1 632 847,77</b>	<b>1 261 000,00</b>	<b>1 346 000,00</b>

**32010 – Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir**

**1) Contexte**

Les Départements sont en charge des politiques d'insertion en faveur des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis « aux droits et devoirs ».

Pour le Département du Bas-Rhin, cette compétence a été déployée de manière particulièrement volontariste depuis juin 2013, et l'adoption à l'unanimité d'orientations nouvelles concernant cette politique.

Fort de premiers résultats tangibles, le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau plan départemental pour l'emploi et l'inclusion pour les exercices 2017 à 2019.

Les orientations stratégiques ont été adoptées par l'Assemblée Plénière lors de sa séance du 21 juin 2016.

Les déclinaisons opérationnelles ont été adoptées par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 8 décembre 2016.

Ce plan départemental s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable de 10 000 personnes d'ici 2019, grâce à une dynamisation globale des dispositifs d'accompagnement à travers une mobilisation des partenaires. L'atteinte de cet objectif est basée sur des stratégies de proximité, à l'échelle des territoires d'action du Département, sous le pilotage des conseillers départementaux ;
- Proposer d'ici 2019 une voie d'insertion à 6 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi. Cet objectif a pour but de lutter contre l'isolement et les risques de désocialisation de certains allocataires du RSA, et notamment ceux les plus éloignés de l'emploi ;
- Poursuivre la gestion rigoureuse des droits en réalisant 12 000 contrôles d'ici 2019.

Les deux premiers objectifs sont déclinés dans le rapport « Insertion sociale et professionnelle » - axe 310 et « Allocations de solidarités » - axe 320.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé que les actions mobilisent en 2018 un crédit de 161 025 446 € (en baisse de 12,9 % par rapport au BP 2017).

Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

- 156 000 000 € pour l'allocation RSA
  - o 135 747 248 € pour l'allocation RSA socle
  - o 20 252 752 € pour l'allocation RSA majoré
- 4 891 946 € pour les contrats aidés
  - o 1 000 000 € pour le secteur marchand
  - o 3 891 946 € pour le secteur non marchand
- 133 500 € pour des actions diverses (admissions en non valeurs et remises gracieuses).

Il est proposé que ces actions mobilisent également en 2018 des recettes pour un montant de 1 346 000 € en hausse de 6,7 % par rapport au BP 2017, issues de la politique de contrôle du RSA.

## **2) Des actions qui génèrent des résultats positifs**

Depuis 2015, cette stratégie autour de la responsabilisation accrue des BRSA, semble porter ses fruits. Ses effets sont mesurés selon quatre indicateurs :

- Une baisse du nombre d'allocataires

Les chiffres du mois de septembre 2017 confirment une tendance à la baisse du nombre d'allocataires du RSA financés : de 24 250 en septembre 2017, leur nombre a diminué de 4,5 % par rapport à septembre 2016 et de près de 10 % depuis septembre 2015.

- Une progression ralentie de la dépense relative au RSA

En 2016, la progression de la dépense a été ralentie pour la troisième année consécutive. En effet, on constate une progression de 10,9 % du montant de l'allocation entre 2013 et 2014, une progression de 4,5 % entre 2014 et 2015 et une progression de 1,3 % entre 2015 et 2016.

Le montant versé au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 151,6 millions €.

- Des contrôles démultipliés

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé depuis 2015 dans une démarche soutenue de contrôle des droits au RSA avec la mise en place d'une politique coordonnée et en complémentarité avec les outils de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Cette stratégie vise à s'assurer que l'allocation bénéficie à celles et ceux qui en respectent les conditions d'attribution : le juste droit.

L'augmentation de la capacité de contrôle a pour but de :

- prévenir les bénéficiaires de RSA de déclarer leur situation réelle,
- procéder aux rectifications de droit en fonction de nouvelles informations,
- présenter des dossiers frauduleux à la commission des fraudes de la CAF.

En 2017, l'objectif d'engager 4 000 contrôles est d'ores et déjà dépassé (4 158 contrôles engagés à fin septembre 2017).

De 2 241 en 2014, le nombre de contrôles a augmenté de 32 % entre 2014 et 2015 et de 42 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 4 223 contrôles engagés à fin décembre 2016.

- Une diminution des situations non conformes

La part des situations non conformes par rapport au nombre de situations contrôlées, est à la baisse. De plus de 30 % en 2014, elles ne sont que de 18 % à fin septembre 2017.

Ces mesures ont permis, depuis 2013, le constat d'un cumul d'indus générés suite aux contrôles de 4 101 545 €.

Dans le même temps, a été constatée une non dépense au titre des suspensions de l'allocation RSA d'un montant de 3 649 242 €.

L'évolution à la hausse de l'allocation est désormais uniquement imputable aux mesures prises de manière unilatérale par le Gouvernement (revalorisation du montant du RSA). Ces dépenses nouvelles, décidées par le Gouvernement, ne sont pas compensées. Le reste à charge du Département, quant à lui augmente régulièrement. En 2017, et s'agissant du Département du Bas-Rhin, seuls 49,6 % des dépenses de RSA devraient être compensées par l'Etat contre 79 % en 2008.

Cette situation pèse lourdement sur les finances du Département en induisant un reste à charge important pour la collectivité. A ceci se rajoute la baisse drastique des dotations de l'Etat, et pour les années à venir, l'encadrement de l'évolution des dépenses publiques voulues par le gouvernement.

### **3) La nécessité d'une nouvelle forme de mobilisation**

Même si certains indicateurs économiques nationaux indiquent une reprise de l'activité, la situation reste encore fragile, avec des perspectives de croissance trop faibles pour être réellement créatrices d'emploi.

Le taux de chômage au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour le Bas-Rhin s'élève à 8,2 %, en diminution de 5,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) inscrits à Pôle Emploi est à fin septembre 2017 de 55 870, en baisse de 1,4 % sur un an. Les effectifs du secteur concurrentiel sont de 345 037 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 en hausse de 2 % sur un an.

La part des allocataires du RSA qui présentent plus de 4 ans d'ancienneté dans le dispositif progresse, pour s'établir à 46,6 % au 30 juin 2017 (contre 27,1 % au 31/12/2010).

Enfin, l'isolement constitue l'une des caractéristiques fortes des allocataires du RSA : 85 % des allocataires du RSA sont isolés. En l'absence d'un réseau social ou familial, les difficultés liées à la santé ou à la bonne gestion des revenus (endettement) peuvent facilement conduire à l'exclusion. L'isolement constitue dès lors un facteur de pauvreté non négligeable. La précarité des liens est tout aussi déterminante que la précarité des biens.

#### **4) Levier vers et dans l'emploi des contrats aidés**

Dans le cadre du plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI 2017-2019), le Département du Bas-Rhin a fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA sa priorité dans le cadre de sa stratégie pour l'insertion. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.

Ces actions sont décrites dans le rapport 310 – *Insertion sociale et professionnelle*. N'est développé ici que le levier « contrats aidés ». Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme d'un contrat initiative emploi (CIE), pour le secteur marchand et d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand.

Ces contrats sont mobilisés par l'équipe Emploi du Département et Pôle Emploi pour le placement à l'emploi d'allocataires du RSA.

Le Département du Bas-Rhin contribue au financement des contrats aidés mobilisés pour les allocataires du RSA selon un montant forfaitaire fixé à l'échelon national (480,02 € par mois pour les CAE et 490 € pour les CIE).

- Proposition 2018 sur l'outil « contrats aidés »

Pour le CIE, le crédit qu'il est proposé de décider d'inscrire en 2018 s'élève à 1 000 000 €, en nette baisse du fait d'une forte diminution du nombre d'emplois aidés annoncée par l'Etat pour l'an prochain.

Pour le CAE, le crédit qu'il est proposé de décider d'inscrire s'élève à 3 891 946 €, afin d'assurer l'objectifs de contrats fixé par le PDEI (3 300 sur 3 ans).

Ces contrats sont mobilisés sur la base d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui sera renégociée début 2018. En fonction de l'évolution de la réglementation, les crédits seront positionnés :

- soit sur la participation financière prévue initialement si le nombre de contrats aidés est maintenu au niveau de l'année 2017 à savoir 1 330 CAE et 170 CIE ;
- soit sur la préparation intensive des allocataires du RSA si le nombre de contrats aidés est en diminution (par exemple : sessions de mobilisation dès l'entrée dans le RSA ; stages intensifs de connaissance des métiers / français langue étrangère et allemand ; modules courts de préparation à la mise à l'emploi).

L'ensemble des crédits affectés à ces actions s'élève à 161 025 446 €.

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 9 novembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 320, allocations de solidarités.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY